**Lettre de consultation**

**Contexte**

Expertise France est l’agence publique de coopération technique, filiale du groupe Agence française de développement (AFD) et deuxième par sa taille en Europe.

Notre mission : renforcer durablement les politiques publiques dans nos pays partenaires. À leur demande, aux côtés des acteurs publics, de la société civile et du secteur privé, nous concevons et mettons en œuvre des projets qui stimulent l’innovation et renforcent leur action au bénéfice de tous. Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation, entrepreneuriat, industries culturelles et créatives… Expertise France contribue à l’atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) dans plus de 140 pays, sur financements publics français et européens

La Guinée, historiquement marquée par la mobilité humaine héritée des pratiques anciennes de ses communautés d'éleveurs et de commerçants, est aujourd’hui un pays d'émigration. La migration guinéenne est devenue principalement économique, surtout parmi les jeunes. La majorité migre vers l'Afrique de l’Ouest, mais l’Europe a émergé comme une destination importante dès les années 2000. Le phénomène de la migration irrégulière demeure une préoccupation. Elle implique aussi de retours qui prennent plusieurs formes. La plupart des retours sont spontanés, souvent pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles, avec aussi des opérations de rapatriement suscitées par les pays d’accueil, de transit et/ou le pays d’origine. Ainsi, le Ministère des Affaires Etrangères, de l’Intégration Africaine et des Guinéens établis à l’Etranger (MAEIAGE), chargé de la coordination de la gouvernance migratoire en République de Guinée avec l’appui des partenaires, a depuis septembre 2021, facilité le retour de près de 28.000 migrants dont la majorité d’entre eux était en situation difficile en Algérie, au Maroc, au Niger, en Tunisie, en Libye, en Egypte, en Mauritanie et dans des pays européens. Cependant, malgré les interventions des partenaires techniques et financiers, les mouvements de retour, l’assistance post-retour et la lutte contre la migration irrégulière et la Traite des êtres humains (TEH) restent limités au regard de l’ampleur du phénomène.

1. **Objet et caractéristiques principales du projet de contrat**

L’objet du projet est de produire une analyse stratégique et genre de la migration en Guinée, explorant l’aspect genre de la question migratoire (causes, réalités, conséquences, implications) et en examinant les dispositifs de retour à l’échelle des territoires (étatiques et non étatiques), les profils et besoins spécifiques des migrantes, et les leviers institutionnels à renforcer et les différents services à améliorer.

À travers cette étude comportant deux volets, l’un portant sur le profil des migrantes et le second portant sur l’évaluation de la prise en charge des migrants de retour dans les 9 localités des BAOS, le projet AMIS entend orienter la transformation des politiques migratoires vers plus d’inclusive, d’efficacité et d’ancrage territorial.

|  |  |
| --- | --- |
| **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT** | |
| **Nature des prix** | Prix global et forfaitaire |
| **Durée d’exécution** | 6 mois |
| **Lieu d’exécution du contrat** | Conakry, Kindia, Forécariah, Boké, Koundara, Mamou, Labé, Kankan, Siguiri – Guinée. |
| **Devise paiement** | €uros |

1. **Calendrier de passation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DATE\*** | **HEURE** |
| **Date limite de remise des offres** | 20/08/2025 | 17:00 (heure de Paris ) |
| **Finalisation de l’analyse des offres** | 30/08/2025 |  |
| **Notification des attributions** | 08/09/2025 | - |
| **Signature du contrat** | 10/09/2025 | - |
| **Entrée en vigueur du contrat** | 10/09/2025 | - |

**\*Date prévisionnelle.**

1. **Procédure de passation**

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP (MAPA).

1. **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

* La présente lettre de consultation (DAJ\_M001) ;
* Le cahier des charges (expression de besoin) ;
* Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusion (DAJ\_F043) et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt (DAJ\_F030) et la fiche d’identité tiers (DAF\_F013) ;
* Le modèle de contrat d’achat ;

1. **Présentation des offres**

Les éléments de candidature, d’offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l’appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

* Preuve d’enregistrement au registre des sociétés (RCCM ou équivalent)
* Le formulaire de candidature et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d’identité tiers ;
* Le projet de contrat comprenant notamment l’offre financière du candidat, dûment renseigné, daté, signé ;
* Une offre technique, comprenant :
  + Une méthodologie méthodologique et les outils de collecte
  + Un chronogramme détaillé
  + Les CV des experts qui seront mobilisés
  + L’offre financière dans un tableau détaillant les honoraires et tous les autres coûts HT ;

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l’offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

1. **Modalités de transmission des offres**

L’ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l’article II. Calendrier de passation.

Pour accéder à l’espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l’Etat à l’adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, ils devront renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

**- *Entité publique :* Opérateurs de l'Etat**

**- *Entité d’achat :* OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**

**- *Référence :* 201x-x-xx**

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Les soumissionnaires y trouveront notamment un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambigüité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n’est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

**ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l’offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L’attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d’acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau…

Dans la mesure où la date et l’heure de fin d’acheminement font foi lors de la remise d’une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.]

L’ensemble des documents exigés est à transmettre avant les date et heure limites indiquées à l’article II. Calendrier de passation, par voie dématérialisée uniquement, à l’adresse mentionnée à l’article VIII. Renseignements complémentaires.

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

1. **Procédure de sélection**

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l’admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l’évaluation des offres en fonction des critères suivants :

* Critère 1 : Prix **(30 points)**
* Critère 2 : Valeur technique **(70 points) décomposé comme suit :** 
  + Une méthodologie méthodologique et les outils de collecte : **30 points**
  + Un chronogramme détaillé : **10 points**
  + Les CV des experts qui seront mobilisés : **30 points**

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l’entité ayant présenté l’offre la mieux notée au regard de ces critères.

1. **Renseignements complémentaires**

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra déposer ses questions sur la Plateforme des Achats de l’Etat PLACE.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Expertise France s’engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d’Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

[informatique.libertes@expertisefrance.fr](mailto:informatique.libertes@expertisefrance.fr)

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

* Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
* Le traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public ou relevant de l’exercice de l’autorité publique dont est investi Expertise France ;
* Les finalités du ou des traitements sont :
* La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
* La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l’autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d’assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d’un droit à la limitation du traitement et d’opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d’Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s’engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

1. **Voies et délais de recours**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr).

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr).